



SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATTACHE HORS CLASSE

ARRETE
N° 43/26

Le Président du SMMAR,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
Vu l'arrêté 51/2021 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 juin 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché Principal est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen pro, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) MARTINEZ Isabelle	Attaché principal 5eme échelon depuis le 15 décembre 2024.	1 ^{er} avril 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché,
- **Adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- Notifié aux intéressés.

Notifié le 27/05/2026
Signature de l'agent :

Fait à
Carcassonne, Le
27/05/2026

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.



SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2eme classe

ARRETE
N° 74/25

Le Président du SMMAR,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,
Vu l'arrêté 51/2021 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 juin 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien Principal 2eme Classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen pro, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) FLORIAN COULON	Technicien territorial 6eme échelon depuis le 22 juillet 2025. Examen professionnel Technicien Principal 2eme classe- Spécialité Espace verts et espaces naturels obtenu le 21/10/2025	1 ^{er} janvier 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché,
- **Adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- Notifié aux intéressés.

Notifié le 24/12/2025.....
Signature de l'agent :

Fait à
Carcassonne, Le
24/12/2025

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.